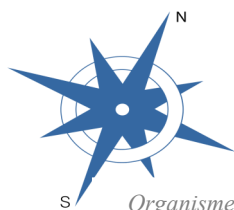


LE FIL CONTINU



ADEC-NS

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

Organisme disposant du Statut consultatif spécial au Conseil Economique et Social de

Newsletter N°25

11 février 2014

- Le Maroc à la croisée des chemins..... 2
- Actualités internationales 3
 - Une fusée poubelle pour nettoyer l'espace.
 - Maroc: les députés votent à l'unanimité l'accord de pêche avec l'UE
- L'ADEC et l'UE 4
 - Faciliter l'aide au financement des petites entreprises.
- Actualités de l'ADEC et de ses partenaires 4

Edito

Dans le monde actuel, pour perdurer d'un point de vue économique et financier, il faut tenir compte de ses partenaires mais également penser aux futurs, rester toujours informé et en veille pour pouvoir envisager de nouvelles opportunités de développement.

L'ADEC-NS organise en avril une mission multisectorielle dans la région de Meknès–Tafilalet avec des établissements désireux de s'ouvrir à de nouveaux marchés autour de l'agriculture, l'agroalimentaire, le tourisme, la logistique, les nouvelles énergies, la formation et tout autre secteur ayant un intérêt pour cette région.

L'histoire de l'ADEC-NS est intimement liée à ce pays puisque sa création a découlé d'une mission chapeauté par la Fédération Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques à Fès au printemps 2004.

Depuis, les liens avec le Maroc perdurent puisqu'en avril 2013 elle a signé un accord de partenariat avec l'université Moulay Ismaïl de Meknès.

Au cours de toutes ces années, l'objectif de l'ADEC-NS a été de fidéliser ses membres en proposant des missions ou des événements en corrélation avec leurs demandes, des études personnalisées de leurs projets mais aussi par l'accomplissement de veilles économiques, concurrentielles et documentaires ou encore la mise en réseau à haut niveau. L'agence a également attiré de nouveaux membres par une veille perpétuelle de marchés porteurs de développement et de projets et par des techniques de vente et de communication dans l'air du temps correspondant à ces nouvelles sociétés.

Ces techniques de fidélisation et d'acquisition de clientèle ne sont pas uniquement propres à l'ADEC-NS, c'est une politique propre à chaque entreprise. L'agence a quant à elle choisi une politique qualitative plutôt que quantitative dans toutes les démarches avec ses membres, qu'ils soient nouveaux ou fidèles.

Ainsi, l'article principal de cette nouvelle newsletter présente plus en détails les nouveaux axes de développement et d'ouvertures du Maroc ; un des plus anciens pays partenaires de l'ADEC-NS.

L'équipe ADEC-NS.

Citation/phrase

« Il n'y a pas de choc des civilisations, il n'y a que le choc des ignorances. »

Tahar Ben Jelloun

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : www.adecons.fr

Le Maroc à la croisée des chemins

A l'aube de cette nouvelle décennie, le Royaume du Maroc multiplie les efforts de libéralisation et de démocratisation. Le pays s'est doté le 1^{er} Juillet 2011 d'une nouvelle constitution qui ouvre la voie à plus d'égalité, à une justice plus indépendante et à un rééquilibrage des pouvoirs au sommet de l'état. C'est également une refonte de son espace économique que le pays opère, une modernisation qui passe par la mise en place de plans sectoriels ambitieux qui doivent durablement transformer l'économie du Royaume.

Des plans pour moderniser l'économie

D'après la revue *FDI Intelligence*, le Maroc était début 2014 le 2^{ème} pays le plus attractif en termes d'investissements directs étrangers (IDE) sur le continent africain. Une place de choix qui résonne comme le premier écho aux efforts considérables que livre le Maroc pour se développer.

Conscientes des atouts dont dispose le pays, qui se trouve au carrefour de l'Afrique et de l'Europe, les autorités Marocaines ont entamé un gigantesque chantier de modernisation du territoire, pour doter le Royaume d'un tissu économique performant et durable. Depuis 2010, le gouvernement multiplie les plans sectoriels pour arriver à cette fin.



Le plan *Maroc Vert* doit agir pour le développement de l'agriculture. Il imprime une dynamique d'évolution harmonieuse et équilibré de la culture et de l'élevage, cela en tenant compte des spécificités régionales. Son objectif est également de moderniser l'appareil de production agricole Marocain en s'ouvrant davantage aux investissements privés et de faire de ce secteur un outil puissant de lutte contre la pauvreté dans le pays.

Le secteur de l'industrie bénéficie du programme *Emergence*, qui désigne 7 domaines pour lesquels le Maroc dispose d'un avantage compétitif et vers lesquels le pays doit orienter ses efforts de formations et d'infrastructures : le offshoring, focalisé sur le *nearshore* francophone et hispanophone, l'automobile, l'électronique spécialisée et intégrée, la transformation des produits de la mer, l'aéronautique, le textile et le cuir et enfin, l'agroalimentaire avec le développement de 8 à 10 filières dans ce domaine.

Le plan *Vision 2020* a pour but d'hisser le Maroc parmi les destinations touristiques mondiales les plus prisées. Tout en augmentant la capacité d'accueil, il prévoit de mettre en valeur chacune des régions du pays dans sa spécificité, et d'orienter d'importants efforts pour constituer des « éco territoires », foyer d'un tourisme respectueux du développement durable et du bien être des populations locales.

Pour l'artisanat, le plan *Vision 2015* doit faire de l'administration du secteur une force de développement. L'idée est que l'Etat définisse des axes à suivre, et accompagne les acteurs du privé dans leurs sens.

Pour le secteur minier et de l'énergie, le plan *S.N.D.E.R* prévoit la modernisation et le renforcement de l'ensemble de la chaîne de l'activité minière, l'exploration, la recherche, l'exploitation, la valorisation et la transformation des minerais.

Pour ce qui est de la logistique, le plan *S.N.D.C.L* aura pour but de réguler le secteur, de désigner des opérateurs labellisés et de former aux métiers de la logistique.

Enfin, le plan *RAWAJ* viendra soutenir le commerce, en appuyant la qualité et la diversité des produits proposés, en modernisant le commerce de proximité et en rééquilibrant l'offre commerciale sur le territoire.

La France doit se tenir prête

La France reste le premier partenaire commercial du Maroc, avec plus de 8 Milliards d'Euros d'échanges sur la dernière année. Si la France reste le 1^{er} client du Maroc, elle a perdu l'année dernière la place de 1^{er} fournisseur, au profit de l'Espagne. Un revers pour notre pays dont « nous sommes les premiers responsables » d'après le Président de la République François Hollande, qui était le 3 Avril 2013 en visite à Rabat.

La France doit prendre acte des changements qui s'opèrent de l'autre côté de la Méditerranée, elle pourrait bien sinon se faire distancer, par ses voisins européens notamment.

La clé pour regagner la place de partenaire privilégié ? Encourager les PME Françaises à échanger davantage avec le Maroc selon M. Hollande. En effet, si les entreprises du CAC 40 sont déjà bien implantées dans le royaume, les plus petites entreprises peuvent le faire davantage et seront encouragées en ce sens par les autorités des deux pays.

Lors de cette même visite d'Avril 2013, François Hollande avait également salué les multiples accords qui lient nos deux pays, et plus largement, les traités passés entre le royaume Chérifien et l'Union européenne. Le Maroc détient en effet le statut avancé auprès de l'UE pour la période 2013 - 2017 dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union, qui pourrait déboucher sur l'établissement d'un espace commun entre les deux régions. Voilà qui devrait également offrir de nombreuses opportunités d'un côté comme de l'autre de la mer Méditerranée.

Sources : Le Monde, Gouvernement Marocain, Gouvernement Français

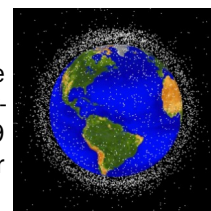
Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 - 31432 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 05 67 16 15 16
Télécopie : 05 61 39 89 34
Site Internet : www.adecns.fr

Actualités Internationales

Une fusée poubelle pour nettoyer l'espace.

Après un demi-siècle de conquête spatiale, la périphérie de la Terre ressemble à une décharge galactique qu'il va falloir purger. Les débris dans le ciel se comptent en dizaines de milliers : étages de fusées larguées, satellites morts etc. Les experts prédisent une collision spatiale tous les 5 ans en 2050 et 8 à 9 collisions d'ici là et la NASA et l'ESA estiment qu'entre 5 et 10 objets doivent être enlevés par an pour maintenir la viabilité de l'espace et réduire la probabilité d'impact.



Aussi, pour faire le ménage, le programme Elimination Active des Débris fut créé et même si des scientifiques japonais de l'agence spatiale Jaxa vont tester en ce début de février une longue électrodynamique, cette course contre les débris sera longue.

Le procédé est le suivant : les débris viendront se fixer sur une corde tressée de filins d'acier inoxydable et d'aluminium harnachée à un petit vaisseau et l'électricité générée devrait ralentir les déchets, les ramasser avant de les amener dans des orbites de plus en plus basses, jusqu'à ce qu'ils brûlent en rentrant dans l'atmosphère.

Astrium travaille également sur le programme par des projets financés par ses clients et investit également ses propres fonds internes en créant des groupes de travail.

Mais outre cet enjeu écologique, la collision d'objets galactiques a un effet direct sur la défense et l'infrastructure économique. En effet, ces 2 secteurs usent de supports spatiaux qui risquent à tout moment d'entrer en collision avec des déchets et risquent par conséquent de perdre toutes les données utiles à leur bon fonctionnement.

De plus, les études scientifiques et météorologiques génèrent des frais importants de recherches et de sécurité alors qu'aujourd'hui il est urgent de penser au nettoyage de l'espace non seulement par souci d'environnement mais aussi parce que cela est fondamental pour le développement économique des sociétés, des affaires et de la défense.

Sources : Le Parisien, BFM Business, The High Flyer

Maroc: les députés votent à l'unanimité l'accord de pêche avec l'UE

Les députés marocains ont voté le 10 février 2014 "à l'unanimité" en faveur de l'accord signé entre Rabat et l'UE, qui va désormais permettre à plus d'une centaine de navires européens de pêcher à nouveau dans les eaux du royaume. [...]

Le précédent accord avait été dénoncé fin 2011 par le Parlement européen, des députés considérant notamment qu'il ne prenait pas assez en compte les intérêts de la population du Sahara occidental, une ex-colonie espagnole contrôlée par le Maroc mais revendiquée par des indépendantistes sahraouis. Ce vaste territoire compte plus d'un millier de km de côtes. *"Le nouveau protocole est avantageux pour les deux parties et répond de façon directe aux préoccupations exprimées par le PE en 2011, sur les plans économique, écologique et social, c'est-à-dire sur l'impact pour les populations dans les zones de pêche"*, avait affirmé l'ambassadeur de l'UE au Maroc, Rupert Joy, au moment de la signature.

Lors d'une conférence de presse, lundi à Casablanca, M. Joy s'est à nouveau félicité de l'accord, et fait le point de la coopération avec Rabat.

Le royaume est le seul pays à disposer d'un statut avancé avec l'UE et les deux parties planchent actuellement sur un Accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca). Trois rounds de négociations ont déjà eu lieu et le 4e est prévu au début du printemps à Bruxelles.

Devant la presse, le diplomate européen a par ailleurs souligné que l'année 2013 avait été *"marquée par des dons de l'UE d'un montant exceptionnel de plus de trois milliards de dirhams"* (près de 300 millions d'euros). *"L'UE et le Maroc sont engagés dans un rapprochement de plus en plus étroit, unique dans la région du voisinage"*, a fait valoir M. Joy, évoquant les projets pour 2014 dans la santé, l'agriculture ou encore l'éducation.

Source : La Tribune

L'ADEC et l'UE

Faciliter l'aide au financement des petites entreprises.

L'UE va assouplir les règles permettant aux entreprises de lever des fonds pour investir.

Les modifications apportées à la réglementation de l'UE sur les aides publiques (ou «aides d'État») sont motivées par le fait que, depuis la crise financière de 2008, environ un tiers des petites et moyennes entreprises européennes n'ont pas pu obtenir les fonds dont elles ont besoin pour croître et se développer.

D'une manière générale, les jeunes entreprises et les entreprises en phase de croissance continuent à dépendre fortement des prêts bancaires classiques, qui ont été considérablement réduits en raison du resserrement du crédit.

Comblent le déficit de financement

Cette défaillance du marché s'est fait ressentir sur le développement des entreprises en phase de démarrage et sur la création de nouvelles entreprises, et elle a contribué à réduire considérablement les fonds de roulement destinés à financer les opérations quotidiennes.

L'initiative en cours vise à mettre en place des règles simples et souples, qui permettront aux PME d'accéder plus rapidement à un financement à risque et d'offrir ainsi de nouveaux produits sur le marché.

Les règles européennes sur les aides d'État aux entreprises – qui ont été conçues avant le resserrement du crédit pour garantir des conditions égales entre les entreprises –, ont limité la capacité des pays membres d'aider les entreprises ne trouvant pas de financement dans le secteur privé.

Stimuler la croissance et la création d'emplois

Les nouvelles lignes directrices de la Commission vont simplifier les formalités administratives, elles vont aider à combler ce déficit de financement et permettre aux pays de l'UE de mettre en place des mesures pour que les entreprises puissent accéder plus facilement à un éventail plus large d'aides financières telles que des fonds propres et des garanties.

Ces programmes nationaux devraient inciter les investisseurs privés à investir davantage dans les petites et moyennes entreprises.

Ces changements traduisent les efforts déployés par l'UE pour relancer la croissance économique en une période difficile pour de nombreuses entreprises, et devraient aider à créer des emplois.

Une part importante des montants accordés – jusqu'à 15 millions d'euros par entreprise – sera exemptée d'un contrôle de la Commission, le seuil actuel étant de 1,5 million d'euros par entreprise et par an. Ce nouveau régime permettra à la Commission de se mobiliser sur les cas ayant des incidences importantes sur la concurrence.

Les nouvelles règles, qui font suite à de nombreuses consultations avec les États membres, entreront en vigueur à partir du 1er juillet 2014. Elles s'inscrivent dans le cadre plus large de la révision des réglementations de l'UE en matière de concurrence.

Source : Commission européenne

Actualités de l'ADEC-NS

Mission Multisectorielle au Maroc
Région de Meknès–Tafilalet

>>> **Changement de dates** <<<

Du 14 au 17 avril 2014

En partenariat avec la CRI de Meknès–Tafilalet



Actualités de nos partenaires

Aerospace Valley

Le pôle de compétitivité, basé à Toulouse a reçu le label Gold "Cluster Management Excellence", titre délivré par l'European Cluster Excellence Initiative.

Cet organe, créé par la Commission européenne, mesure la performance des clusters au sein de l'UE.



[Voir le communiqué de presse](#)

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : www.adecons.fr